

24.05.2016 - 17:13 Uhr

Soutenir le bien vieillir à domicile : un défi pour les particuliers et l'Etat



Bienne (ots) -

A l'occasion du colloque « care@home », organisé par Pro Senectute Suisse, environ 500 personnes ont discuté de la question du bien vieillir à domicile avec des spécialistes issus des domaines politique, économique et des soins. Le conseiller fédéral Alain Berset s'est, pour sa part, attaché à défendre la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 ». Cette manifestation a permis de mettre en évidence la nécessité de conduire dès à présent un débat de fond sur l'organisation et le financement du travail de care.

Pro Senectute avait ouvert le débat l'automne dernier, en publiant deux études selon lesquelles la grande majorité des retraités vivaient chez eux. Les lacunes en matière d'offres de soutien à domicile et le financement privé de cette aide posent de plus en plus de problèmes aux seniors et à leurs proches.

Quelques faits et chiffres : aujourd'hui, 90% des plus de 65 ans vivent chez eux, et encore 57% des plus de 85 ans, une tendance en hausse. On estime que les coûts de l'assistance à domicile, actuellement de 7,2 milliards de francs, atteindront 10,5 milliards de francs d'ici à 2030, soit une augmentation de 45%. Les dépenses liées aux soins stationnaires devraient quant à elles croître de 28% sur la même période, passant de 3,4 à 4,4 milliards de francs.

De quelles offres les seniors ont-ils besoin pour pouvoir conserver leur autonomie ? Qui fournit ces prestations et qui les finance ? Des acteurs oeuvrant dans les secteurs des soins, de la recherche, de la politique et de la science ainsi que des personnes concernées par cette problématique ont pu apporter ensemble des éléments de réponse lors du colloque.

Werner Schärer, directeur de Pro Senectute Suisse, tire les conclusions suivantes de cet événement : « A l'avenir, les solutions en matière d'assistance et de soins aux personnes âgées devront être pensées globalement, qu'elles soient mises en oeuvre à domicile ou lors d'un séjour stationnaire. Dans le domaine du soutien à la maison, les bases légales sont insuffisantes, les offres lacunaires et les moyens financiers problématiques. Pro Senectute Suisse est donc favorable, entre autres mesures, à la création d'une loi cadre fédérale régissant le droit à une aide et à des soins à domicile. En effet, c'est au législateur de définir les entités chargées de fournir ces prestations ainsi que les modalités de financement. »

Dans son intervention, Alain Berset a insisté sur l'importance de ce thème : « Nous devons procéder étape par étape. Avec la réforme ' Prévoyance vieillesse 2020 ', nous entendons pérenniser le système des re-traites. Dans le cadre de la stratégie ' Santé 2020 ', la Confédération a adopté un plan d'action visant à soutenir les proches aidants. Nous présenterons les premières mesures à l'automne. »

Vous trouverez de plus amples informations concernant le colloque (présentations, ateliers, photos) ainsi que les études mentionnées sur www.prosenectute.ch/fr/careathome.

Contact:

Pro Senectute Suisse

Peter Burri Follath, responsable communication et marketing

Téléphone : 044 283 89 43 ou 078 624 28 04

e-mail : medien@pro-senectute.ch

Medieninhalte



A l'occasion du colloque « care@home », organisé par Pro Senectute Suisse, environ 500 personnes ont discuté de la question du bien vieillir à domicile avec des spécialistes issus des domaines politique, économique et des soins. Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100002565 / L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/Pro Senectute/Frederic Meyer"

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002565/100788430> abgerufen werden.